

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le JEUDI 14 OCTOBRE, à 17 h 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en HUITIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - André LICHARDY - Raymond NANDO - Valère ROBERT - Mme PAYET André - Gérard LAURET - Jean Claude MONDON - Gilbert GERARD - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme POUNY Jeanine - Yvon HO POON SUNG - Mme JASMIN Eléopold - Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW KOUN MA THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Paul MAINGARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDY - Alexandre DE BALBINE - Philippe NATIVEL -

Etaient représentés :

M. Camille BOURHIS par M. Marc GERARD
M. Jean Marie DUPUIS..... par M. Roland LAW KOUN MA THON
M. Jean Marc NATIVEL par M. Jack AFFEJEE
Mme ROCHE Valère par M. Frantz FONTAINE
M. Issop PATEL..... par M. Maurice CHANE KUNE
M. Marcel HOARAU..... par M. Auguste LEGROS

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

LE MAIRE certifie que le contenu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St Denis le 18 Octobre 1982 et que le nombre de conseillers présents a été de 33/39 en exercice.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Philippe NATIVEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

